

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**- 8 NOV. 2022**

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-092**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement – Communauté des Communes des Pyrénées Audoises – Partenariat pour le Marché de Noël**

VU la délibération n° MA-DEL 20222-053 en date du 30 Mars 2022 qui approuve le vote des subventions aux associations ;

VU le courrier de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises en date du 06 Octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue;

CONSIDERANT la demande formulée par courrier en date du 6 octobre 2022 par Le Président de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises, sollicitant une subvention de fonctionnement,

CONSIDERANT que la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises organise chaque année, en partenariat avec la Ville de Quillan, un marché de Noël et qu'il convient de souligner l'importance de l'attractivité de celui-ci ;  
La Communauté des Communes des Pyrénées Audoises propose d'organiser un spectacle déambulatoire pour tout public pour un coût total de 2.650 € et sollicite une participation à hauteur de 50 % de la part de la Commune.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver le principe d'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises d'un montant de 1.325,00 euros.
2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2022.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

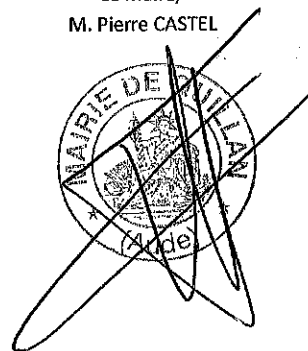
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2022-092****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-11-08T09-19-46.00 ( MI240958674 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-092-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention de fonctionnement - Communauté des Communes des Pyrénées Audoises - Partenariat pour le Marché de Noël**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Acte :** [MA-DEL-2022-092.PDF](#)**Préparé**Date **08/11/22 à 09:19**Par **ROUJOU Carole****Transmis**Date **08/11/22 à 09:19**Par **ROUJOU Carole****Accusé de réception**Date **08/11/22 à 09:30**